

inspira aux célèbres magistrats de la Cour des monnaies, de découvrir ces malheureux. Monsieur Cholier, président et assesseur criminel, dont l'intégrité et la vigilance dans les affaires est égale, fit des informations, le nommé Belair, sergent de la porte du Rhône, fut arrêté et mis aux prisons de Roanne, ce sage magistrat reçut les dépositions des plaignans, les recolemens et confrontations, et par sentence le dit Belair fut condamné à être rompu vif, et amendé au roi de la somme de 500 l. et de 200 l. pour faire prier Dieu pour le repos des ames de ceux qui sont morts. Ce malheureux fut exécuté le mercredi 21 octobre, il mourut avec une résignation fort grande aux ordres de Dieu, après avoir déclaré ses complices, que la Justice divine ne laissera pas sans punition; son corps a été porté aux plâtre de la Guillotière pour servir d'exemple aux méchans, à Lyon, proche de la Boucherie de l'Hôpital, du côté du Rhône, à l'enseigne de la sêpe.